



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/53/L.2/Add.4
2 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-troisième session

Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006

Point 12 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 27 septembre au 2 octobre 2006 et le 10 octobre 2006

Rapporteur: M^{me} Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Point 2 de l'ordre du jour (Interdépendance)

Orateurs:

Secrétaire général de
la CNUCED
Ministre des affaires
étrangères et de la
coopération de
l'Espagne
Afghanistan, pour le
Groupe asiatique et
la Chine

Finlande, pour l'Union
européenne et les pays
en voie d'adhésion,
la Bulgarie et la
Roumanie
Inde
États-Unis
Japon
Australie

Sri Lanka
Égypte
Djibouti
Administrateur chargé de
la Division de la
mondialisation et des
stratégies de
développement

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée, avant le **mardi 17 octobre 2006**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 1437.

**INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA
PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: PARTENARIAT
MONDIAL ET POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT**

(Point 2 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED**, faisant référence à l'allocation du Directeur général de l'OMC lors de l'ouverture de la cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, a indiqué que le secrétariat de la CNUCED adhérait complètement à l'idée selon laquelle le commerce était l'un des ingrédients d'une combinaison de mesures qui pourrait contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté. Il ne s'agissait pas, selon le Secrétaire général, d'adhérer aveuglément au principe selon lequel les gouvernements pouvaient faire à peu près n'importe quoi, ni d'adhérer aveuglément au protectionnisme. Reconnaissant que la libéralisation des échanges ne suffirait pas à générer la croissance économique et le développement nécessaires pour faire reculer la pauvreté, et que les OMD pour 2015 ne pourraient être atteints que si le rythme de croissance de nombreux pays en développement s'accélérait, le Secrétaire général a dit qu'il faudrait adopter des politiques économiques propres à permettre aux pays en développement d'acquérir les capacités productives et commerciales nécessaires pour faire face à l'interdépendance économique mondiale. Le but du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* était d'étudier les politiques qui avaient fonctionné dans un certain nombre de pays et de vérifier pourquoi des politiques analogues n'avaient pas obtenu de bons résultats ailleurs, tout en recherchant d'autres solutions. La CNUCED, étant à même de mener une analyse rigoureuse qui pourrait être soumise à un examen critique, avait tenté de procéder à une telle analyse dans ce rapport, qui devait être considéré comme faisant partie d'une série de publications de la CNUCED traitant des problèmes les plus graves des pays en développement.

2. Analysant les réformes commerciales traditionnelles entreprises au cours des 15 dernières années, le Secrétaire général a reconnu qu'elles avaient eu des conséquences positives mais aussi négatives sur le PIB et l'emploi. En revanche, les pays qui avaient entrepris des réformes plus prudentes et avaient appliqué des politiques industrielles dynamiques avaient obtenu des résultats remarquables. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* soulignait que les pays en développement qui avaient diversifié leur base industrielle et la composition de leurs échanges

avaient obtenu de meilleurs résultats que ceux qui dépendaient essentiellement des produits de base, en particulier les PMA. L'orateur a souligné que les gains exceptionnels tirés de l'augmentation du prix des produits de base ne devaient pas constituer la base du développement durable, car à long terme ils allaient diminuer. Des institutions et une gestion économiques saines restaient indispensables pour garantir la croissance économique, mais il était également important de mettre en place des politiques dynamiques. Le rapport examinait les politiques ainsi mises en œuvre dans quelques pays en développement et pays développés, montrant que le recours aux subventions et aux droits de douane avait été utile par le passé, et analysait la mesure dans laquelle les règles de l'OMC modifiaient l'application de ces politiques à l'heure actuelle. Cette analyse n'avait pas été faite dans le but de soulever la controverse, mais dans celui de vérifier quelles politiques pouvaient donner de bons résultats. En outre, nombre de politiques, telles que la promotion des groupements d'entreprises et des technologies, n'avaient pas été affectées par les règles de l'OMC.

3. Si les politiques qui avaient donné de bons résultats dans certains pays ne pouvaient pas forcément être facilement adoptées dans d'autres, il existait certains principes communs applicables à tous, même si les politiques devaient tenir compte du stade de développement économique et institutionnel de chacun. Reconnaissant que ces politiques pouvaient ne pas être acceptées par tous, l'intervenant a souligné que c'était là tout l'objet du débat. Le Consensus de São Paulo avait confirmé qu'il n'y aurait pas d'approche unique, en d'autres termes que les instruments de politique devaient être choisis au moment où les questions de dosage, de calendrier et de chronologie étaient examinées.

4. Le *Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne* a dit que la CNUCED se trouvait à la croisée des chemins, mais qu'il était convaincu que l'organisation prendrait les mesures nécessaires pour faire face de manière efficace à la mondialisation et aux nouveaux défis du commerce et du développement. La CNUCED devait s'adapter aux nouvelles réalités de l'interdépendance. Dans ce contexte, l'intervenant a souligné l'importance du Rapport du Groupe de personnalités en tant que point de départ pour la réflexion sur la réorganisation de la CNUCED alors que se préparait la douzième session de la Conférence. L'interdépendance était un aspect de la mondialisation ayant pour conséquence la création de réseaux et de nouveaux mécanismes de coopération qui, encouragée par l'innovation scientifique et technologique, constituait une des bases de soutien de la nouvelle économie et de l'intégration

monétaire et financière. Cela étant, l'interdépendance supposait l'engagement politique de la communauté internationale ainsi que l'adoption de politiques novatrices afin de compléter les politiques nationales et de corriger et de gérer les déséquilibres mondiaux. Malgré la croissance économique mondiale positive et générale de ces dernières années, en particulier en Chine et en Inde, les déséquilibres se creusaient. La croissance ne s'était pas accompagnée d'une juste distribution des bénéfices et n'avait pas réduit la vulnérabilité des pays en développement, en particulier en Afrique.

5. Les programmes traditionnels de réformes économiques et la libéralisation des échanges n'avaient pas produit les effets escomptés. Il fallait étudier de nouvelles formules adaptées aux besoins de chaque pays et les rendre compatibles avec les engagements multilatéraux. Les facteurs extérieurs, comme l'amélioration de l'accès aux marchés, l'allègement de la dette, l'augmentation de l'APD, de l'IED et des envois de fonds des migrants, avaient favorisé la croissance sociale et économique des pays en développement. Ils devraient être complétés par des mesures stimulant la compétitivité, l'accumulation de capital, le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de l'économie et de l'emploi, l'innovation technologique et l'augmentation de la productivité. Pour asseoir de façon durable des processus de développement équilibrés, il fallait mettre en place des politiques adaptées qui comprendraient un assouplissement des systèmes financiers, une bonne gouvernance, des politiques macroéconomiques bien conçues et des institutions solides, démocratiques et transparentes. L'appel du Consensus de São Paulo à la promotion de l'investissement, au renforcement des capacités nationales et à l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale ne porterait ses fruits que si l'on prenait des décisions politiques propres à créer les conditions fondamentales du développement social et d'une croissance soutenue.

6. Le multilatéralisme efficace était la meilleure façon de progresser vers la démocratie et le développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* préconisait d'introduire davantage de souplesse dans le système commercial multilatéral. C'était là une invitation à réfléchir sur la nécessité de revoir les instruments internationaux et d'en créer de nouveaux afin de favoriser l'adoption de politiques industrielles et commerciales plus dynamiques. La libération des échanges était plus favorable au développement durable que le protectionnisme. Le système commercial multilatéral était comme un outil essentiel fondé sur le principe de non-discrimination. Dans ce cadre, il fallait aussi appliquer le principe du traitement spécial et

différencié, en particulier dans les PMA. L'ampleur des flexibilités était l'une des questions essentielles sur lesquelles il fallait trouver un consensus. En outre, les nombreux accords commerciaux régionaux ou bilatéraux, y compris ceux qui avaient pour objet d'accroître les échanges Sud-Sud, devaient venir en complément – et non en remplacement – du système multilatéral. L'Espagne et l'Union européenne estimaient qu'il était essentiel de reprendre les négociations du Cycle de Doha afin de parvenir à une conclusion rapide et satisfaisante, avec ce que cela supposait d'efforts politiques.

7. Concernant la coopération au service du développement, l'Espagne considérait que la collaboration avec la CNUCED était extrêmement utile et importante et appuyait les activités de l'organisation car elle était le seul organisme des Nations Unies traitant de l'interrelation entre le commerce et le développement dans une perspective intégrée. Le Ministre a engagé la communauté internationale à continuer de collaborer à la réalisation des OMD, y compris du Partenariat mondial pour le développement. Cela permettrait de corriger les déséquilibres et les asymétries dus à la mondialisation et à ses incidences.

8. Le représentant de l'**Afghanistan**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a noté que la croissance rapide et large que connaissaient les pays en développement depuis 2002 était due principalement à la Chine et à l'Inde, grâce à leurs liens étroits avec d'autres pays en développement, ce qui contribuerait à la réalisation des OMD. Cela étant, l'orateur restait préoccupé par les déséquilibres mondiaux, mis en évidence dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, qui mettaient en péril la stabilité de la croissance. Il a préconisé d'adopter une approche multilatérale de la coordination des politiques macroéconomiques qui augmenterait considérablement les chances de corriger les déséquilibres sans que les résultats économiques des pays en développement n'en pâtissent. Il s'est félicité que le rapport traite de la question des politiques industrielles et commerciales dynamiques et des perspectives et des défis qu'elles représentaient pour les pays en développement, et qu'il souligne que, comme l'avaient montré les succès remportés en Asie de l'Est et du Sud, les mécanismes du marché et les politiques publiques de soutien n'étaient pas contradictoires. Rappelant ces accords importants spécifiques à certains pays, il a réaffirmé qu'il n'existait pas d'approche unique. Il s'est félicité de la tentative – qu'il considérait valide et impartiale – faite dans le rapport pour traduire sur le plan opérationnel le concept de «marge de manœuvre», qui offrait une base solide pour de futures discussions. Il s'est dit favorable au principe selon lequel

chaque pays devrait définir un équilibre entre sa marge de manœuvre au niveau national et la discipline internationale, compte tenu de ses priorités. Parallèlement, les politiques nationales devaient être complétées par des politiques menées à l'échelon international. Le rapport avait à juste titre reconnu les problèmes et les erreurs du passé concernant le système commercial multilatéral et la gestion mondiale des questions monétaires et financières. Ces nouvelles connaissances contribueraient à corriger les asymétries et les déséquilibres mondiaux.

9. Le représentant de la **Finlande**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie**, a fait observer que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* couvrait de nombreux domaines, vastes et variés, et présentait de ce fait une grande diversité d'analyses et de préceptes politiques. Les politiques destinées à stimuler les investissements intérieurs et la croissance de la productivité ne devraient pas aboutir à un protectionnisme autocentré mais venir compléter des mesures destinées à renforcer les forces créatrices des marchés. Ainsi qu'il était souligné dans le rapport, une simple politique commerciale ne suffirait pas à assurer une intégration équilibrée dans l'économie mondiale mais devrait être assortie de l'adoption de politiques appropriées en matière de taux de changes et de comptes de capital.

10. L'intervenant est convenu avec les auteurs du rapport que leur vulnérabilité extérieure serait pour les pays en développement un problème majeur et que ces pays devraient chercher à créer davantage d'épargne intérieure afin d'éviter de dépendre trop fortement de capitaux étrangers. En revanche, il a déclaré ne pas partager le point de vue selon lequel les règles multilatérales n'étaient pas favorables au développement. L'autonomie politique n'était pas le seul remède possible pour le développement: des politiques de concurrence établies sur des bases saines et prévisibles pourraient aussi garantir des conditions égales pour tous.

11. L'intervenant a également contesté certains passages du rapport, en particulier ceux sur les subventions et les droits de propriété intellectuelle. Selon le rapport, l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIMs) serait dangereux pour le développement car susceptible de biaiser les décisions en matière d'investissement et de se solder par un gaspillage de ressources financières, son utilité étant de plus loin d'être prouvée par l'expérience. Par ailleurs, l'interdiction des subventions aux exportations, sur la base du consensus exprimé par les États membres de l'OMC, ne devrait pas être considérée comme

injustement restrictive pour les pays en développement, de telles subventions ayant pour effet de fausser sérieusement la situation pour les pays tant en développement que développés.

12. Exprimant les préoccupations qu'avaient suscitées, au sein de l'UE, certaines affirmations contenues dans le rapport au sujet de la gouvernance, et en particulier du manque supposé de corrélation entre les performances économiques et de bons indicateurs de gouvernance à de faibles niveaux de développement, l'intervenant a réaffirmé avec force le rôle crucial d'institutions solides et d'une bonne gouvernance aux fins d'une croissance et d'un développement durables.

13. La question de l'autonomie avait fait partie des négociations engagées à l'OMC sur le traitement spécial et différencié. Sur ce sujet, l'intervenant a reconnu que certaines idées intéressantes étaient exposées dans le rapport. Il est convenu qu'il était important d'engager un processus bien échelonné de libéralisation des échanges dans le contexte plus large du développement et de la lutte contre la pauvreté. En conclusion, il a fait part de son regret de ce que les négociations de Doha aient été suspendues et déclaré que l'Union européenne s'engagerait à œuvrer pour la conclusion satisfaisante du Cycle de Doha.

14. La représentante de l'**Inde** a noté que la mondialisation et l'interdépendance avaient représenté pour les pays en développement des opportunités nouvelles en matière de croissance et de développement, mais aussi de sérieux défis à relever. Sans vouloir nier la logique de la mondialisation et son poids indéniable dans l'économie, elle a appelé de ses vœux un environnement international capable de tenir compte des priorités particulières des pays en développement. Elle a également loué le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* et en particulier le souci qui y était exprimé de mettre en place un système efficace de gouvernance économique mondiale à même de garantir un juste équilibre entre des politiques économiques nationales souveraines et une gouvernance mondiale multilatérale. Le rapport insistait à juste titre sur les asymétries que l'on constatait entre les pays développés et les pays en développement et sur l'impact différent de certaines obligations juridiques internationales, plus contraignantes pour les pays en développement. Faisant valoir qu'il était important de continuer à reconnaître davantage d'autonomie aux stratégies nationales de développement dans le cadre des disciplines et des engagements internationaux, elle a demandé que l'on s'attache à mieux comprendre le principe de la «marge de manœuvre». Ce principe ne devait pas être considéré

comme nuisible pour le système des relations économiques internationales. Au sujet des déséquilibres financiers mondiaux, elle a souhaité que soient améliorés le fonctionnement démocratique et les activités décisionnaires des institutions de Bretton Woods dont il faudrait par ailleurs revaloriser le rôle en faveur du développement avec le soutien continu de la CNUCED. En conclusion, elle a mis l'accent sur le rôle des envois de fonds des migrants dans les entrées de capitaux des pays en développement, évoqué dans le rapport, et a demandé que cette question fasse l'objet d'études plus poussées concernant en particulier les obstacles législatifs et les prélèvements fiscaux associés aux transferts monétaires.

15. La représentante des **États-Unis d'Amérique** s'est félicitée du travail accompli pour faire plus largement connaître les facteurs qui avaient déterminé la politique commerciale et le rôle de celle-ci en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté et a affirmé l'attachement de son pays aux institutions internationales chargées de renforcer l'économie mondiale et de créer des conditions propices à une plus grande prospérité. Elle s'est cependant déclarée déçue par le contenu des recommandations formulées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, expliquant que ces recommandations allaient à l'encontre des fondements d'une politique économique et commerciale saine ainsi que des résultats des recherches d'autres organisations internationales. Évoquant la phase récente de croissance des pays en développement, elle a suggéré qu'elle était peut-être due aux réformes faites dans le courant des années 90 sur la base de principes économiques rigoureux. Précisant que sa délégation partageait les préoccupations de l'Union européenne au sujet de la présentation des questions de gouvernance donnée dans le rapport, elle a déclaré qu'une croissance impulsée par le secteur privé et des efforts d'amélioration de l'environnement général partout dans le monde pourraient contribuer à corriger les déséquilibres mondiaux actuels.

16. Quant au débat sur la marge de manœuvre politique, il laissait entendre, ce qui était préoccupant, que les pays en développement devraient choisir de ne plus être liés par leurs engagements internationaux. L'intervenante s'est par ailleurs déclarée déçue par la présentation Nord-Sud des questions commerciales, qui devraient refléter le système d'échanges moderne. Il serait intéressant que s'instaure un débat plus approfondi sur les moyens par lesquels la CNUCED pourrait contribuer à augmenter le volume des échanges entre les pays en développement et il fallait noter que le rapport n'évoquait guère l'importance d'une libéralisation des services d'infrastructure dans le cadre d'une stratégie de développement.

17. La CNUCED devrait imposer en matière de subventions une discipline plus rigoureuse exigeant que l'investissement dans un pays repose sur l'avantage comparatif plutôt que sur la facilité d'accès au capital. L'analyse sur les subventions aurait dû reconnaître les effets négatifs des subventions aux pêcheries. La limitation effective de ces subventions avait été largement reconnue comme favorable au commerce, au développement et à l'environnement.

L'intervenante a déploré que les dispositions des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux des États-Unis en matière de droits de propriété intellectuelle aient été qualifiées à tort de nuisibles pour le développement. Elle a fait valoir que ces dispositions donneraient aux partenaires aux accords de libre-échange américains toute latitude pour se doter de systèmes solides de protection des droits de propriété intellectuelle tout en prenant en considération leurs intérêts nationaux. Elle a également repris les observations du Directeur général de l'OMC sur le fait d'autoriser les pays en développement à imposer des accords TRIMs contraires à leurs engagements auprès de l'OMC. En conclusion, elle a noté que le rapport sur le commerce et le développement avait suscité un débat utile sur d'importantes questions de politique et elle a remercié le secrétariat pour son travail.

18. La représentante du **Japon** a fait observer que tout en résumant l'ensemble des problèmes liés à l'économie mondiale et au commerce international, l'analyse du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* n'était cependant pas tout à fait complète. Elle s'est déclarée préoccupée par l'impression négative que ne manquerait pas de créer la notion de marge de manœuvre politique telle qu'elle était exposée dans le rapport. Elle a affirmé sa conviction qu'un renforcement du système commercial multilatéral donnerait de nombreuses opportunités aux pays en développement et elle a ajouté que c'était dans ce but qu'avait été lancée l'initiative pour le développement lors du Cycle de négociations de Doha. Reconnaisant que l'énorme déficit courant des États-Unis et l'excédent important d'autres pays posaient un problème sérieux qu'il fallait tenter de résoudre, elle a affirmé que ces déséquilibres devaient être affrontés collectivement par l'ensemble de la communauté internationale, y compris les économies émergentes. S'il était intéressant de créer un cadre ou des principes directeurs nouveaux pour le traitement spécial et différencié, les suggestions faites dans le rapport ne prenaient pas suffisamment en compte le rôle fondamental que joue l'OMC dans la mise en place de cadres juridiques multilatéraux. L'approche proposée, selon laquelle seraient fixés des critères particuliers pour tel ou tel accord et les pays membres auraient le choix de se soustraire à leurs

obligations, ne manquerait pas de susciter des inquiétudes sur l'«automaticité». L'analyse contenue dans le rapport aurait été plus complète si y avaient été évoqués les aspects positifs des accords de l'OMC, tels l'Accord TRIMs et l'Accord sur les ADPIC, ou encore l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

19. Le représentant de l'**Australie**, se référant aux passages du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* consacrés aux règles commerciales multilatérales et en particulier à l'Accord sur les ADPIC, a fait observer que le titre du chapitre concerné, à savoir «Restrictions imposées à l'autonomie politique par les accords commerciaux internationaux» se passait de commentaires. Toutes les dispositions du droit international s'accompagnaient de restrictions de l'autonomie politique, mais tous les pays adhéraient aux traités internationaux parce que les avantages qu'ils en tiraient l'emportaient sur les limites imposées à leur marge de manœuvre. Rares étaient ceux qui pourraient prétendre qu'être membre de l'OMC n'était pas un avantage pour les pays en développement qui pouvaient ainsi contribuer à l'élaboration des règles commerciales internationales et bénéficier d'ouvertures commerciales. Par ailleurs, la section du rapport consacrée à l'Accord sur les ADPIC ne montrait qu'un côté des choses, ne reconnaissant guère, voire pas, le caractère incitatif du système des droits de propriété intellectuelle ou la corrélation positive existant entre les droits de propriété intellectuelle, l'investissement étranger et les transferts de technologie. Le rapport ne consacrait que trois lignes à ces questions et ne citait qu'une seule source. S'il était de la compétence légitime de la CNUCED de remettre en question les conceptions économiques traditionnelles et de poser des questions difficiles, il serait néanmoins important d'avoir un débat équilibré sur la propriété intellectuelle et le développement. Un tel débat renforcerait l'influence de la CNUCED et sa contribution à l'heureuse conclusion des négociations de Doha, qui était l'objectif de tous.

20. Le représentant de **Sri Lanka**, faisant observer que la CNUCED avait pour mandat de faire entendre une voix indépendante et nouvelle dans le travail de recherche et d'analyse sur les questions de commerce et de développement, a loué le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* dont le contenu, novateur, remettait en question les conceptions généralement admises, et a déclaré partager ses grandes idées forces et ses conclusions. Il a insisté en particulier sur la nécessité de bénéficier de suffisamment de latitude pour concevoir des stratégies nationales de développement et de trouver le juste équilibre entre les forces statiques et dynamiques du marché. En conclusion, il a exprimé le vœu de voir reprendre les

négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et se conclure à la satisfaction des pays en développement.

21. Le représentant de l'**Égypte** s'est félicité de ce que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* ait montré que les conditions liées à l'aide internationale accordée aux pays en développement avaient empêché ces derniers d'étudier les politiques de développement jugées nécessaires. Par ailleurs, le fossé existant entre les règles rigides mais en pleine évolution du système commercial multilatéral et l'absence de système financier monétaire international permettrait aux principaux acteurs économiques d'utiliser leurs instruments financiers et monétaires sans tenir suffisamment compte de l'impact de ces politiques sur les pays en développement. Enfin, l'intervenant a souligné que la CNUCED devait poursuivre son analyse des questions de commerce et de développement et des problèmes qui leur sont liés tels les finances, la technologie, le développement durable et l'investissement.

22. Le représentant de **Djibouti** a accueilli avec satisfaction le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, et en particulier ses analyses d'un certain nombre de questions de développement qu'il jugeait cruciales, et il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses recherches. Dans les pays les moins avancés et en Afrique, le problème majeur était l'absence d'infrastructures adéquates, qui avait voué à l'échec toute l'assistance technique. Il a préconisé un remaniement des méthodes et des objectifs de l'assistance technique, par les pays tant donateurs que bénéficiaires.

23. L'**Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a souligné en conclusion qu'il existait à l'évidence un compromis entre les règles multilatérales et la marge de manœuvre politique. Les règles multilatérales devaient être justes et équitables pour dédommager les pays en développement de l'inévitable perte d'autonomie découlant de l'appartenance à un système multilatéral.
